



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 06 octobre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : levée des mesures de limitation des usages de l'eau sur l'ensemble du département de l'Ardèche

Les fortes précipitations qui ont touché le département de l'Ardèche les 12 et 13 septembre, suivies de celles survenues la semaine 38 ont permis une forte remontée des débits de l'ensemble des cours d'eau du département.

Le bassin versant du Doux qui était antérieurement en situation de crise et les bassins versants de La Cance, de l'Éyrieux et de l'Ardèche qui étaient antérieurement en situation d'alerte renforcée sont maintenant placés en situation de vigilance comme l'ensemble des bassins versants ardéchois.

En conséquence, les restrictions des usages de l'eau sont levées sur l'ensemble du département à compter du 05 octobre 2015

De plus amples informations sur le dispositif de gestion de la sécheresse dans le département peuvent être obtenues par consultation de l'arrêté préfectoral en mairie ou sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr>.

Vos correspondants :

Mme LANDAIS, M. ROLAND, M. GUESNON
à la Direction Départementale des Territoires
Service Environnement / Pôle Eau



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr